

EURONET - LE RÉSEAU EUROPÉEN DES ENFANTS

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES ENFANTS POUR L'EUROPE DU 21^{ème} SIÈCLE: les premiers pas

LES ENFANTS SONT EUX AUSSI DES CITOYENS EUROPÉENS

Construire une Europe avec et pour les enfants
Avec le concours de la Commission européenne (DG V)

Europe: les enfants invisibles

"Les enfants représentent un cinquième de la population européenne. Néanmoins, il est rare qu'ils se voient donner l'occasion d'exprimer leur avis et ils ne sont généralement pas invités à participer à l'élaboration des politiques. Les adultes ont coutume de faire fi de leurs opinions, parce qu'ils n'ont aucun poids financier ou électoral". Adam Ingram, ministre parlant au nom de la présidence britannique en 1998.

Si les enfants sont l'avenir, ils ne constituent dans le présent qu'une faible priorité politique. Or, le développement économique, social, politique et culturel de l'Europe est tributaire de ses 90 millions d'enfants.

L'Union européenne estime qu'il est important de "se rapprocher des citoyens". Cependant, les voix des enfants sont rarement entendues et l'Europe est encore très loin d'une "Europe des citoyens" où les enfants pourraient exercer leurs droits et participer, en tant que citoyens, aux côtés des adultes. Les traités européens s'articulent principalement autour du "citoyen en tant que travailleur", de sorte que les intérêts des enfants sont ignorés dans la majorité des domaines d'activité. Pourtant, l'Union européenne est confrontée à de nouveaux défis, qui auront tous des répercussions sur la vie des enfants.

"L'Union économique et monétaire bouleversera toute notre vie. Les décisions sont toutefois prises par un seul homme, de la Banque centrale". Jeune Autrichien, séminaire Euronet, Vienne, 2 et 3 octobre 1998.

Une politique en faveur des enfants pour l'Europe du 21^{ème} siècle

Les premiers pas

Euronet a chargé un chercheur indépendant de réaliser un rapport en vue d'identifier les principaux éléments de la politique en faveur des enfants dont l'Union européenne devrait se doter. Le rapport principal est disponible auprès des personnes-contact dans les différents pays. Parmi les recommandations clés figurent notamment les aspects suivants:

Base juridique:

Un nouvel article devrait être inséré dans les traités européens, afin que la Communauté puisse contribuer à la promotion et à la protection des droits et des besoins des enfants.

Conséquences pour les enfants:

La Commission européenne devrait faire en sorte que l'ensemble des dispositions législatives et des initiatives politiques proposées par la Communauté soit pleinement compatible avec le principe des intérêts supérieurs de l'enfant, en tant qu'objectif premier, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant.

Affectation des ressources:

Le Parlement européen devrait étendre les budgets qui sont actuellement consacrés à la jeunesse aux enfants plus jeunes et augmenter les ressources allouées aux enfants dans les lignes budgétaires et les programmes généraux.

La Commission devrait évaluer l'effet sur les enfants et les jeunes des propositions de l'Agenda 2000 concernant la réforme du budget communautaire et mettre au point des stratégies en conséquence.

La Commission devrait établir une analyse annuelle de la part du budget communautaire consacrée à des actions en faveur des enfants et transmettre ensuite ce document au Parlement.

Élaborer des programmes d'action:

Les institutions européennes doivent faire en sorte que les enfants puissent bénéficier pleinement des programmes d'action communautaires, actuels et à venir, notamment ceux axés sur la jeunesse et la lutte contre l'exclusion sociale.

Le Conseil des ministres devrait adopter le programme DAPHNE relatif à des mesures de lutte contre la violence envers les enfants.

La Commission européenne devrait faire en sorte que l'Union prenne les mesures nécessaires en vue de combattre la discrimination à l'encontre des enfants, en tant que groupe, à la suite de l'introduction de l'article 13 du traité d'Amsterdam.

La Commission et les Etats membres doivent s'appuyer sur la nouvelle base juridique du traité d'Amsterdam (article K.1) pour s'attaquer aux crimes transnationaux contre des enfants.

Favoriser la participation des enfants:

Les institutions européennes et les Etats membres doivent associer les enfants et les jeunes aux processus de prise de décision à tous les niveaux par des mécanismes appropriés et affecter des ressources suffisantes à ces initiatives.

Hisser les enfants au rang de priorité politique:

La Commission européenne devrait publier une communication relative aux enfants en 1999, année du dixième anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant.

La Commission devrait mettre au point des mécanismes permettant d'évaluer l'impact, sur les enfants, de l'élaboration de politiques macroéconomiques, en se basant sur les progrès accomplis dans la réalisation d'évaluations de l'impact environnemental tant au sein des Etats membres qu'à l'échelon européen.

Coordination des politiques:

Il conviendrait de mettre en place une unité en charge de l'enfance, qui exercerait une autorité dominante pour toutes les questions relatives aux enfants au sein de la Commission.

Les institutions européennes et les Etats membres devraient renforcer le dialogue avec les ONG et les organisations animées par des enfants.

Qu'est-ce qu'Euronet - Le réseau européen des enfants?

Euronet - le réseau européen des enfants - est une coalition de réseaux et d'organisations qui défendent les intérêts et les droits des enfants. Ils se sont unis pour la première fois en

1995 afin de réclamer la prise en compte des enfants dans la révision du traité sur l'UE. Ils ont une préoccupation commune, à savoir que les enfants sont "invisibles" en Europe.

Principes d'EURONET:

- Les enfants ont le droit de vivre sans devoir subir aucun préjudice, exclusion ou discrimination.
- Les enfants ont le droit d'être reconnus comme des citoyens de l'Union européenne et de voir leurs droits fondamentaux stipulés dans le traité sur l'Union européenne.
- Les enfants ont droit à ce que leurs besoins et intérêts soient considérés comme des priorités par les autorités locales, régionales et nationales, et par les institutions européennes et internationales.
- L'Union européenne et les Etats membres ont le devoir d'amender et de présenter une législation qui reflète et applique pleinement les principes stipulés dans la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant.
- Les politiciens, partis et groupes politiques ont le devoir d'accorder la priorité aux droits des enfants dans leurs manifestes et leurs programmes.
- Les ONG et les autres organismes ont le devoir de mener des travaux en participation avec les enfants.
- Les ONG ont le devoir de promouvoir les droits et les besoins des enfants y compris en menant des campagnes efficaces sur les problèmes rencontrés par les enfants dans le contexte d'une Union européenne en pleine évolution.

PERSONNES-CONTACT DANS LES ÉTATS MEMBRES

Coordinateur Euronet

Mieke Schuurman
Place de Luxembourg 1
B- 1050 Bruxelles
Belgique
Tél.: +32.2.5124500/5127851
Fax: +32.2.5126673
E-mail: savechildbru@skynet.be

Organisations membres d'EURONET:

Diana Sutton
International Save the Children Alliance -
Europe Group
Place de Luxembourg 1
B - 1050 Bruxelles
Belgique
Tél.: +32 2 5127851
Fax: +32 2 5126673
E-mail: europeanchildrennetwork@skynet.be

Luisa Maria Aguillar
Bureau International Catholique de l'Enfance
16, Rue Stevin
1000 Bruxelles
Belgique
Tél.: +32 2 231.03.88/ 32.2.231.0474
Fax: +32 2 230.11.33
E-mail: bice@village.uunet.be

AUTRICHE

Dieter Wesenauer
Rettet das Kind
Pouthongasse 3
A - 1150 Vienne
Tél.: +43 1 9826216
Fax: +43 1 982466417
E-mail: rettkind@magnet.at

BELGIQUE

Jan van Gils
Kind en Samenleving
Nieuwelaan 63
B - 1860 Meise
Tél.: +32 2 269 7180
Fax: +32 2 269 7872
E-mail: kinds1@club.innet.be

DANEMARK

Red Barnet
Rantzausgade 60
DK - 2200 Copenhagen N.
Tél.: +45 70 20 61 20
Fax: +45 70 20 62 20

FRANCE

Christine Benaim/ Claude Masse
BICE/France
70, Boulevard de Magenta
F - 75010 Paris
Tél.: +33 1 53350100
Fax: +33 1 53350119
E-mail: bice@club-internet.fr

ALLEMAGNE

Deutscher Kinderschutzbund
Schiffbraten 29
D- 30159 Hanovre
Tél.: +49 511 30485 25
Fax: +49 511 30485 49
E-mail: dksbbvev@aol.com

GRÈCE

Helen Agathonos
Institute of Child Health
7 Fokidos
GR - 11526 Athènes
Tél.: +30 1771 57 91
Fax: +30 1779 36 48
E-mail: agatinst@otenet.gr

IRLANDE

Sean Lawless
Focus on Children*
13 Gardiner Place
IRL - Dublin
Tél.: +353 1 8788708
Fax: +353 1 8788734
Tél.: +44 1232 672366
Fax: +44 1232 672399
E-mail: foc@iol.ie
*compte des ONG britanniques parmi ses adhérents

ITALIE

Isabella Poli
Déléguée du BICE pour l'Italie
Via della Quiete, 61
I - 51100 Pistoia
Tél./Fax: +39 0573 401804
E-mail: biceit@tin.it

LUXEMBOURG

Robert Soisson
FICE
17 Rue Mathias Koener
L - 4174 Esch-sur-Alzette
Tél.: +352 570 368
Fax: +352 573 370

E-mail: soisson.rob@sl.lu

PAYS-BAS

Stan Meuwese
DCI/NL
PO Box 75297
NL - 1070 AG Amsterdam
Tél.: +31 20 4203771
Fax: +31 20 4203832
E-mail: dcinl@wxs.nl

PORTUGAL

Manuela Eanes
Instituto de Apoio à Criança (IAC)
Largo da Memoria 14
P - 1300 Lisbonne
Tél.: +351 1 362 17 93
Fax: +351 1 362 47 56

ESPAGNE

Purificación Llaquet Baldellou/Manuel Pozo
FUNCOE
Plaza Puerto Rubio,28
28018 Madrid
Tél.: +34 9 1 5130500
Fax: +34 9 1 5523272
E-mail: funcoe@funcoe.es

SUÈDE

Gloria Macias Svensson
Rädda Barnen EU liaison office
Avenue de Tervuren 15
1040 Bruxelles
Belgique
Tél.: +32 2 7321800
Fax: +32 2 7322115
E-mail: gloria.svensson@bryssel.io.se

Simone Ek
Rädda Barnen
S-10788 Stockholm
Tél.: +46 8 698 90 00
Fax: +46 8 698 90 13
E-mail: simone.ek@rb.se

ROYAUME-UNI

Bill Bell
SCF/UK
17 Grove Lane
UK - Londres SE5 8RD
Tél.: +44 171 70354 00
Fax: +44 171 7035760
E-mail: b.bell@scfuk.org.uk

Philip Noyes
NSPCC
42 Curtain Road
UK - Londres EC2A 3NH
Tél.: +44 171 825 27 40
Fax: +44 171 825 27 63